

PANORAMA

Cahier thématique



Partenariats public-privé et perspectives dans le domaine vétérinaire



PERSPECTIVES

|

DOSSIER

|

AUTOUR DU MONDE

La Commission européenne de lutte contre la fièvre aphteuse (EuFMD) se réjouit de la parution du Manuel PPP de l'OIE, excellent point de départ pour envisager de futurs partenariats public-privé (PPP) axés sur la lutte contre la fièvre aphteuse aussi bien dans les contextes endémiques que pour la gestion des situations d'urgence.

À ce jour, l'EuFMD a dispensé des formations à plus de 10 000 vétérinaires à travers sa [plateforme d'e-learning](#). Des formations supervisées par un tuteur sur la création de PPP à l'échelle nationale répondraient à une forte demande et seraient, le Secrétaire exécutif de l'EuFMD en est persuadé, d'une grande utilité pour les étudiants.

Le partage d'expériences sur la mise en place des PPP est aujourd'hui une nécessité, de sorte qu'un programme de formations sous forme de séminaires en ligne, de podcasts ou d'autres médias permettrait de communiquer sur les bénéfices apportés par les PPP et sur les problèmes restant à résoudre. Par ce biais, une communauté de pratique pourrait rapidement émerger et apporter à son tour des orientations et un soutien à ceux qui se lancent dans un PPP.

Formation en ligne de l'OIE sur les partenariats public-privé

développée en collaboration avec **eofmd**

accédez-y gratuitement sur <https://elearning-ppp.oie.int>

AUTOUR DU MONDE

► ACTIONS DE L'OIE

L'initiative de l'OIE sur les partenariats public-privé : intérêt et options de diffusion

MOTS-CLÉS

#cours en ligne, #European Commission for the Control of Foot-and-Mouth Disease (EuFMD), #Manuel PPP de l'OIE, #Organisation mondiale de la santé animale (OIE), #partenariat public/privé, #séminaire en ligne.

AUTEURS

[Keith Sumption](#), [Commission européenne de lutte contre la fièvre aphteuse \(EuFMD\)](#), Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO).

Les désignations et dénominations utilisées et la présentation des données figurant dans cet article ne reflètent aucune prise de position de l'OIE quant au statut légal de quelque pays, territoire, ville ou zone que ce soit, à leurs autorités, aux délimitations de leur territoire ou au tracé de leurs frontières.

Les auteurs sont seuls responsables des opinions exprimées dans cet article. La mention de sociétés spécifiques ou de produits enregistrés par un fabricant, qu'ils soient ou non protégés par une marque, ne signifie pas que ceux-ci sont recommandés ou soutenus par l'OIE par rapport à d'autres similaires qui ne seraient pas mentionnés.



© P.B. Hayet

RÉFÉRENCES

1. Organisation mondiale de la santé animale (OIE) (2019). – [Manuel PPP de l'OIE : Lignes directrices pour les partenariats public-privé dans le domaine vétérinaire.](#)

L'OIE est une organisation internationale créée en 1924. Ses 182 Pays membres lui ont donné pour mandat d'améliorer la santé et le bien-être animal. Elle agit avec l'appui permanent de 312 centres d'expertise scientifique et de 12 implantations régionales présents sur tous les continents.



Suivez l'OIE sur www.oie.int



@OIEAnimalHealth



World Organisation for Animal Health - OIE



OIEVideo



World Organisation for Animal Health



World Organisation for Animal Health (OIE)



Version digitale : www.oiebulletin.com



ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ ANIMALE

Protéger les animaux, préserver notre avenir

12, rue de Prony - 75017 Paris, France

Tél. : +33 (0)1 44 15 18 88 - Fax : +33 (0)1 42 67 09 87 - oie@oie.int